



## LES CINQ VALEURS PRIORITAIRES

### DU MINISTRE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE

#### 1. « Nos décisions tiennent compte des générations futures. »

Cette première valeur est essentielle. Elle illustre la responsabilité immense qui est la nôtre. En effet, dans notre domaine d'activité, chacune de nos actions n'a pas forcément un impact immédiat.

En revanche, notre politique aura des conséquences à long terme sur l'environnement, sur la vie de nos concitoyens, qu'il s'agisse d'accès à l'énergie électrique, d'approvisionnement en produits pétroliers et/ou de bénéfices de l'exploitation minière pour les populations. Gardons toujours à l'esprit que nos choix stratégiques déterminent le développement durable de notre pays.

#### 2. « Aucun intérêt particulier ne doit être en conflit avec l'intérêt général. »

Voilà un principe éthique fondamental : la primauté de l'intérêt collectif sur les intérêts individuels. Nous savons que l'opinion a tendance à penser que l'on vient travailler dans ce secteur, non par vocation, mais pour y poursuivre des intérêts personnels.

Nous devons impérativement inverser cette perception. L'intérêt supérieur de la nation est une boussole morale qui doit nous guider.

#### 3. « Nous donnons le meilleur de nous-mêmes. »

Les missions qui nous sont confiées exigent de nous un investissement total. Chaque agent de notre ministère doit se surpasser, quel que soit son poste et son rang hiérarchique. Nos objectifs sont ambitieux ; nous ne les atteindrons qu'en améliorant notre efficacité et notre productivité.

#### 4. « Au-delà de notre rémunération, c'est la poursuite d'un idéal pour notre pays qui nous motive. »

Nous avons en commun une vision de progrès et de contribution collective au développement de notre pays. Notre mission est noble. Nous sommes les moteurs d'un changement positif de la société, et d'une nouvelle ère de croissance et de progrès social pour la Côte d'Ivoire. C'est une source de fierté et d'inspiration qui doit nous motiver en tant qu'agent de l'Etat.

#### 5. « La propreté, la ponctualité, l'ordre et la discipline sont le reflet de notre rigueur et de notre sérieux. »

Comme toute organisation, nous devons établir et respecter des normes élevées en matière de professionnalisme et de process de travail. Sachons traduire nos engagements par une gestion minutieuse des ressources, une culture de la propreté et de la ponctualité. Observons de bonnes pratiques au quotidien pour créer, tous ensemble, une atmosphère de travail saine, bâtie sur la confiance et le respect mutuel.

Mamadou SANGAFOWA-COULIBALY